

Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
Collège militaire royal n° 4 et n° 6

ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE

La résidence d'élèves-officiers du Collège militaire royal, actuellement désigné le CMR n° 4/édifice Montcalm, et le bâtiment d'approvisionnement, actuellement désigné le CMR n° 6/édifice la Gallisonnière, ont été construits en 1839 en tant que casernes, selon des plans des Royal Engineers préparés par le major Thomas Foster sous la direction du colonel Oldfield.

Ces bâtiments sont la propriété du ministère de la Défense nationale.

Voir le rapport 86-73 du BEEFP.

Raison de la désignation

Les bâtiments CMR n° 4 et n° 6 ont été désignés "reconnus" à cause de leurs associations historiques, de leur importance architecturale et de la place qu'ils occupent dans leur environnement.

Parmi les associations historiques, ce sont leur valeur thématique et leur rôle dans une étape importante du développement de la communauté qui sont les plus importants. Les CMR n° 4 et n° 6 font partie d'un groupe de bâtiments construits à l'intérieur des murs du Fort Saint-Jean en 1839 dans le but de renforcer les défenses du district après la rébellion de 1837-1 838.

À cette époque, l'importance qu'avait le Fort Saint-Jean pour la protection de la vallée du Richelieu avait diminué suite à la construction du Fort Lennox, mais son utilité pour abriter des garnisons et des approvisionnements demeurait élevée. La construction des bâtiments CMR n° 4 et n° 6 a aussi accompagné une période de croissance dans les activités commerciales de la ville et dans le réseau de transport formé par les chemins de fer, les canaux et les ponts.

L'une des étapes les plus importantes dans le développement du complexe a été son choix, en 1952, en tant que troisième collège militaire du Canada, le premier collège militaire francophone. Dans le cadre de cette nouvelle vocation, le CMR n° 4 sert de résidence aux élèves-officiers, et le CMR n° 6 sert de bâtiment d'approvisionnement.

L'importance architecturale des bâtiments réside avant tout dans leur contribution à la valeur d'ensemble du complexe et dans la qualité de l'exécution et des matériaux utilisés pour les construire.

Les bâtiments CMR n° 4 et n° 6 sont deux des quatre structures d'apparence semblable en brique rouge sur des fondations de pierre, à deux étages et au toit en croupe. Chacun de ces quatre édifices utilise une forme vernaculaire simplifiée du classicisme britannique, et dépend de l'équilibre et de la symétrie des proportions pour la qualité de son expression.

Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) -2-
Collège militaire royal n°4 et n° 6 (suite)

Les édifices n° 4 et n° 6 se font face sur la place du complexe; ils sont symétriques, de même dimension, dotés du même plan intérieur et des mêmes détails extérieurs.

L'excellent état des structures originales témoigne de la qualité des méthodes de construction et des matériaux utilisés, en particulier les briques de dimension irrégulière probablement transportées depuis Montréal par le Champlain and St. Lawrence Railroad.

La valeur environnementale des bâtiments réside avant tout dans leur cadre relativement inchangé, et dans le rôle qu'ils jouent en aidant à donner son caractère au complexe militaire dont ils constituent des éléments importants.

Bon nombre des bâtiments auxiliaires du site ont été perdus depuis la construction du CMR n° 4 et du CMR n° 6, et la place autrefois gazonnée est maintenant pavée pour en faire un stationnement, mais les rapports avec les bâtiments environnants sont relativement intacts. Ensemble, ces deux bâtiments contribuent à définir et à préserver le caractère XIX^e siècle du site à l'intérieur des remparts de terre, par rapport à la création, en 1933, du centre de formation fédéral pour l'infanterie, la cavalerie et la milice, et, en 1952, du Collège militaire royal.

Éléments caractéristiques

Le caractère des bâtiments CMR n° 4 et n° 6 vient surtout de leurs formes simples, de leurs proportions régulières, de leur symétrie bien équilibrée et des matériaux utilisés pour exprimer le classicisme vernaculaire de leur plan original.

Les caractéristiques principales du plan original comprennent le toit en croupe, l'agencement régulier des ouvertures des fenêtres et des portes, les fondations et les appuis de fenêtre en pierre de taille et l'utilisation de la brique posée en appareil commun, avec des arcs plats au-dessus des ouvertures. De plus, les avant-toits à caissons en bois, appuyés sur des consoles sur les quatre côtés des édifices, et les

toits, rythmés par quatre cheminées en brique sur le faite des pentes longitudinales viennent compléter des aspects importants du plan. L'élévation arrière de chacun des bâtiments comprend une tour; il est possible que ces tours aient subi des modifications au cours de la construction ou après, puisqu'elles ne sont pas identiques, et qu'on y a ajouté des fenêtres. Les élévations avant comprennent 15 travées dans lesquelles sont placées les fenêtres et trois entrées à imposte. Les élévations ouest des deux bâtiments ne comportaient pas de fenêtres, et n'ont pas été modifiées jusqu'à ce jour. Les élévations est, dessinées et construites pour comprendre trois travées, ont été modifiées; dans le cas du bâtiment CMR n° 4, les fenêtres du rez-de-chaussée ont été murées avec des briques et les fenêtres du premier étage ont été aveuglées; dans le cas du bâtiment CMR n° 6, une porte placée à l'origine à gauche a été déplacée vers une position asymétrique à la droite du centre.

Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) -3-
Collège militaire royal n°4 et n° 6 (suite)

Les attributs originaux de l'ordre classique des bâtiments, là où ils survivent, devraient être préservés. Là où ils sont perdus, il faudrait étudier la possibilité de les remettre en place lors d'une rénovation future.

L'agencement intérieur original des deux édifices, réglé en trois zones distinctes pour contrôler les allées et venues du personnel à partir des entrées donnant uniquement sur la place, a subi de nombreux changements au cours des années écoulées. Les caractéristiques qui demeurent de l'agencement original devraient être préservées ou rétablies, là où ils ne nuisent pas à la sécurité ou à la fonctionnalité des édifices.

Dans la planification des améliorations à apporter aux édifices CMR n° 4 et CMR n° 6, ainsi qu'aux bâtiments voisins et au site, il est important de préserver l'intégrité des relations spatiales et paysagères existantes. S'il est possible de régler les problèmes de stationnement par d'autres moyens, on devrait étudier la possibilité de redonner à la place son aspect original.

Trad uction